

Verbatim du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Monsieur Alexandre COCHET),
Monsieur Luis LE MOYNE (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membres excusés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Marie-Genève GERRER.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON.

Membre excusé

Monsieur Guy-Daniel LIGAN

Membres absents

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Madame Lucile TISON (procuration à Madame Léana MC CARTHY).

Membres absents

Monsieur Quentin LENORMAND,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Patricia FAUQUE),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membres absents

Monsieur Denis HAMEAU,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles CHARTRAIRE, Représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux.

Ordre du jour :

I - Informations du Président	1
<u>Point A : Points soumis à discussion</u>	7
II - Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 28 septembre 2021	7
III - Questions statutaires	7
1. Élection d'une personnalité extérieure au Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne dans la catégorie 4 : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.....	7
IV - Questions relatives au Pôle Patrimoine	8
1. Acquisition par l'université de Bourgogne d'un terrain appartenant à la CUCM dans le cadre du projet CALHIPSO	8
V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 9 novembre 2021	10
1. Compte-rendu des travaux de la FSDIE du 12 octobre 2021 :	10
VI - Travaux de la Commission de la Recherche du 10 novembre 2021	10
1. Demandes de subventions	10
VII - Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers.....	11
<u>Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)</u>	12
IX - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	13
X - Compte-rendu des conventions hors subvention	16

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à tous.

Alors, un ordre du jour relativement important, en quantité en tout cas. Quelques informations du président, des points soumis à discussion, outre l'approbation habituelle du verbatim, questions statutaires qui concernent l'élection d'une personnalité extérieure au conseil d'administration dans la catégorie 4, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, des questions relatives au Pôle patrimoine et au projet CALHIPSO principalement, question qui sera présentée par Philippe Perrot, travaux de la Commission de la recherche, exonération partielle de droits d'inscription pour les étudiants étrangers, sujet qui ne devrait pas soulever de difficultés puisque nous n'atteignons pas la limite des 10 % imposés par l'État, normalement il ne devrait pas y avoir de difficultés.

Points adoptés sans débat : des questions financières, tarifs, subventions, dons, etc., et compte rendu des conventions hors subvention. J'ai un point sur les questions diverses, mais à ce stade, nous n'avons pas reçu, je crois, de question diverse.

Mme Pucéat.- Pas de question diverse, mais des questions, par contre, sur les points adoptés sans débat. Il y a des questions sur les conventions...

Le Président.- Très bien, on les abordera.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques informations, donc, du Président. J'en ai un certain nombre, je vais essayer d'aller assez vite sur chaque point.

Le dialogue stratégique et de gestion. Nous avons tenu une réunion récente avec le rectorat, c'était lundi dernier, pas hier mais la semaine dernière. Nous avons fait un bilan du dernier DSG et soutenu un certain nombre de projets DSG dont j'avais parlé, me semble-t-il, la dernière fois, même si ce n'était pas aussi mûr qu'aujourd'hui, forcément. Parmi ces projets DSG, il y en a deux qui sont communs avec l'université de Franche-Comté, un qui concerne la fresque du climat et qui a pour objectif de former une cohorte d'étudiants et de collègues à la question du réchauffement climatique de sorte qu'on puisse diffuser des enseignements au sein de notre établissement pour tous les néo entrants, sur cette question.

L'autre point, c'est sur les données ouvertes de la recherche, qui est un projet commun, je le répète, avec l'université de Franche-Comté et qui, là, concerne directement la recherche et l'innovation. Ces deux DSG communs avec l'UFC seront pilotés par des collègues de l'UFC, comme l'année dernière nous avons piloté celui sur la recherche, qui était commun avec l'université de Franche-Comté.

Nous avons plusieurs autres projets, Emmanuelle, de mémoire, si tu veux...

Mme Pucéat.- Oui. On a un projet pour soutenir le passage en compétences, qui aidera au niveau du montage des nouvelles maquettes et à aller vers l'arrêté de licence. Un autre projet qui vise à proposer le passage à distance de certaines licences en doublon, sans enlever bien sûr les licences qui sont en présentiel. Cela a pour objectif d'arriver à toucher de nouveaux publics, des publics empêchés qui ne pourraient pas suivre les cours en présentiel. Un projet également, en soutien du pôle patrimoine, pour recruter des personnels afin de soutenir tous les projets qu'on doit lancer dans le cadre du plan de relance dans les deux ans à venir.

Le Président.- Et puis, un dernier projet qui trouvait sa place dans les récentes instructions que nous avons eues du ministère et qui concerne STAPS plus précisément, qui est hors DSG habituel, hors, on va dire, DSG normal, de droit commun, et par lequel l'UFR STAPS a sollicité la création d'un poste de maître de conférences et d'un poste de personnel BIATSS pour accompagner non seulement son développement mais les missions qui sont d'ores et déjà les siennes et pour lesquelles le taux d'encadrement est insuffisant.

Nous avons évoqué également la question des capacités d'accueil en première année. Nous avons annoncé au recteur et aux représentants du rectorat que nous entendions diminuer les capacités d'accueil de 700 places, entre 600 et 700 places au total en première année. Nous espérons très sincèrement que le message que nous envoyons sera entendu et que la réaction sera favorable à l'accompagnement de notre ministère de tutelle sur le chemin du dégel d'un certain nombre de postes. Voilà, on ne lâche pas l'affaire, on continue et on indique aussi par là que dans les composantes en tension et dans les filières en tension – parce que même d'une composante à l'autre, parfois il y a des filières qui sont plus ou moins en tension – le travail devient de moins en moins supportable, parce qu'il n'y a pas assez de cerveaux et de bras pour assurer les responsabilités pédagogiques, pour assurer les cours et assurer un encadrement décent pour nos étudiants. C'est vraiment le message qu'on veut envoyer.

Ce n'est pas un message qui renonce aux missions de service public qui sont les nôtres, on en a discuté ensemble, déjà, en CA, pas du tout, c'est un message qui s'adresse aussi à notre environnement. Quelle université notre société veut-elle ? Est-ce que notre société est prête, aussi, à donner plus de moyens à notre université pour mieux former les enfants, nos enfants et les jeunes qui viennent chez nous et qui nous font confiance ? C'est un signal d'alarme qu'on envoie à notre tutelle mais aussi à l'ensemble du monde qui nous entoure.

Deuxième info, qui concerne la culture. J'ai pu rencontrer Madame Aymée Rogé, qui est la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté. Le contact a été excellent, je trouve. A plusieurs reprises elle nous a – je dis « nous » parce que nous étions plusieurs dans la réunion – fait part de sa volonté de continuer à soutenir les affaires culturelles de l'université de Bourgogne. C'est une

excellente chose. Cela a été aussi l'occasion de lui faire découvrir l'Athéneum et de lui montrer tous les travaux que nous y avons réalisés pour rénover la salle de spectacle. Je crois qu'elle a particulièrement apprécié l'engagement de l'université de Bourgogne dans la culture. Elle nous a réitéré vraiment à plusieurs reprises sa volonté de poursuivre l'histoire culturelle qui existe entre la DRAC et l'université de Bourgogne, depuis plus de 40 ans maintenant.

Troisième information, qui concerne l'OIV, l'Organisation internationale du vin. L'information est tombée depuis notre dernière réunion, vous la connaissez, l'OIV va installer son siège social à Dijon. Donc excellente nouvelle pour les quelque 150 chercheurs qui travaillent en lien avec la vigne et le vin, excellente nouvelle pour l'IUVV, l'Institut universitaire de la vigne et du vin, excellente nouvelle pour la MSH, qui a mis toute son expertise en matière de numérisation des archives au service de l'OIV d'ores et déjà et qui va participer à la réalisation de la grande bibliothèque du vin.

Ça y est, des rencontres ont déjà eu lieu, c'est parti et nous allons accueillir la grande bibliothèque du vin de l'OIV. C'est peut-être la plus grande bibliothèque au monde, je n'en sais rien, mais très probablement parce qu'il y a un nombre considérable d'ouvrages et cette collection n'a probablement pas son équivalent ailleurs. Cela commence, d'ores et déjà. Je vous rappelle que l'OIV s'installera définitivement, je crois, en 2024, il me semble que c'est en septembre 2024 que la date est prévue. En attendant, les travaux sont en cours ou vont commencer à l'hôtel Bouchu d'Esterno, au tout début de la rue Monge, près de la place Bossuet et il y aura la venue d'à peu près une vingtaine, entre 20 et 30 personnels de l'OIV qui vont s'installer définitivement à Dijon. Cela place Dijon, vraiment, au centre du monde du vin et de la vigne, cela conforte, évidemment la chaire Unesco sur la vigne et le vin, bref, cela permet vraiment de créer une belle synergie ici, à Dijon.

Il y a trois semaines, nous avons signé une convention avec le premier sous-gouverneur de la Banque de France, Monsieur Denis Beau. Je rappelle que la Banque de France est un établissement public ainsi qu'une banque privée, évidemment. C'est une convention par laquelle nous nous rapprochons de la Banque de France pour mener diverses actions et notamment développer les offres de stages, développer les offres à destination de nos étudiants, développer les offres d'alternance au profit des étudiants également, mais aussi développer les réflexions communes autour de cycles de conférences. La première conférence a été donnée par le premier sous-gouverneur de la Banque de France, Denis Beau, sur les instruments de paiement et les infrastructures de paiement à l'ère du numérique. C'était absolument passionnant, le thème était très technique, un peu aride, il ne faut pas le cacher, mais en réalité, le traitement qui en a été fait était à la portée de tous et c'était vraiment très, très instructif, très intéressant et il y a eu de belles discussions avec les étudiants présents, d'ailleurs, et les collègues spécialistes des questions monétaires dans la salle.

Dernier point, qui n'a rien à voir, avec l'ISAT. Vous savez que le conseil de l'ISAT a désigné son nouveau directeur, le nouveau directeur de l'école. Techniquement, c'est le Président de l'université qui nomme, mais je m'étais engagé à suivre, évidemment, le vote du conseil de l'ISAT. C'est Monsieur Thomas Paviot qui a été élu, qui est un professeur agrégé en classe préparatoire, en poste dans un lycée à Nevers, qui connaît la recherche parce qu'il a été qualifié maître de

conférences – il n'a pas pu trouver de poste lors de sa qualification. Il est titulaire d'un doctorat, il a été chercheur associé à Supméca, il y a donné des cours. C'est donc quelqu'un qui à la fois connaît très bien la pédagogie et connaît très bien la recherche et qui a une vraie vision, je crois, de la mission de service public qui est la nôtre, et qui a une réelle volonté de permettre à l'ISAT de se développer et de pouvoir continuer à rayonner, voire davantage rayonner encore dans le paysage des écoles d'ingénieurs, et dans le petit monde des écoles d'ingénieurs spécialisées dans l'automobile et le transport, puisque l'ISAT est la seule école publique d'ingénieurs qui traite de ces questions.

UBFC-Comue. Nous avons envoyé hier un courrier à la ministre, cosigné de tous les chefs d'établissement membres de la Comue, donc huit au total avec Dominique Grevey qui est président d'UBFC, demandant au ministère de se positionner sur notre projet de Comue confédérale qui comporte notamment un double siège à Dijon et Besançon. Nous sommes en attente de la réponse à ce jour, nous n'avons pas reçu de courrier en réponse. Nous espérons une réponse assez rapide parce que l'enjeu est de demander à Shanghai de classer la Comue UBFC dans son classement en tant qu'établissement Bourgogne Franche-Comté, et cela passe par cette solution d'équilibre confédéral qui reconnaît le double siège à Dijon et à Besançon. Nous avons transmis cela au ministère sous couvert de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, qui nous a fait bon accueil du courrier.

Est-ce que cela présage une bonne nouvelle ? Je l'espère, il n'y a plus qu'à espérer. En tout cas, sachez que les chefs d'établissement ont vraiment travaillé à l'unisson sur cette question, nous avons travaillé ce courrier commun et le consensus s'est très rapidement fait. Nous portons cela et si nous obtenons gain de cause, je pense que l'on entre dans une ère dans laquelle tous les problèmes que nous avons rencontrés par le passé seront révolus. Nous en aurons d'autres, des difficultés, si cela fonctionne, on est bien d'accord, mais il n'empêche que cela ouvre l'espoir d'une véritable politique ESR menée par les établissements membres de la Comue et la Comue elle-même. Et cela, c'est un progrès considérable pour nous.

Autre point d'information, situation sanitaire. Vous lisez la presse comme tout le monde et cela ne va pas. Donc je réitère devant toutes les instances auxquelles je participe les consignes sanitaires – attention, il faut que l'on ouvre un peu, d'ailleurs, on a ouvert un peu au début mais... Je suis désolé, sortez les polaires, les moufles, etc., parce que le vent est froid, mais il faut continuer à aérer, il faut continuer à porter les masques, il faut continuer à se laver les mains. Il faut faire attention, pas au point d'être gelé complètement, mais de grâce, veillez autour de vous à ce que tout cela soit suivi. Et puis, pour ceux qui ont plus de 50 ans et dont la deuxième dose date d'à peu près six mois, ce qui est mon cas le 4 décembre, il va falloir une troisième dose, et massive, pour que l'on puisse continuer à mener nos activités comme nous les menons ensemble depuis le mois de septembre. C'est quand même autre chose que le confinement, vous en êtes, j'imagine, toutes et tous persuadés, comme je le suis aussi.

Petit point. Je vous avais dit que, eu égard à l'évolution favorable de la pandémie, on commençait à discuter avec la préfecture pour essayer de libérer la salle multiplex. Je crois que ce n'est plus le moment de le faire, que les choses soient claires. Au contraire, il faut être très pragmatique, je crois qu'il est temps, peut-être, de se poser la question d'ouvrir un peu plus parce que de toute façon, on sait

très bien que l'on va revenir vers la vaccination massive et le multiplex ne sera peut-être pas de trop. En tout cas, je sais que le CHU est aussi sur le pont. Il va falloir nous préparer à cette troisième vaccination et peut-être nous préparer à des mesures de restriction de fréquentation de lieux publics, c'est probable. Ce n'est pas souhaitable, mais c'est probable.

Autre information, plus joyeuse, le Cortex : inauguration le 14 décembre à 14 heures. Vous avez peut-être déjà reçu une invitation, je n'en sais rien.

M. Gomet.- C'est 11 heures.

Le Président.- Ah, c'est 11 heures. Donc je rectifie mon information. C'est 11 heures et non 14 heures. Donc, en tout cas, nous serons très heureux de le faire en présence de l'équipe du Cortex et en présence du préfet, normalement. Je crois que le recteur n'est pas disponible. Je pense que ce sera une belle fête parce que je trouve que le Cortex est une belle réussite architecturale, mais aussi dans son fonctionnement, dans les services qu'il offre en tant que bibliothèque universitaire du XXI^e siècle à ses usagers, usagers qui sont des étudiants, bien sûr, mais pas seulement, des enseignants, des enseignants-chercheurs, bien entendu.

Un petit mot, maintenant, sur les 300 ans, en 2022. On donnera toutes les informations lors de la cérémonie des vœux du 6 janvier prochain. Ce sera le lancement officiel des festivités. Voilà, on avance bien. Il y a des réunions préparatoires qui sont régulièrement organisées, sous l'égide de Jacques Poirier. On associe, évidemment, toute personne qui le souhaite. En anticipation de cette question, avec David nous avons échangé sur la possibilité d'exposer par exemple les talents de l'université et comme David Cousson fait partie des talents photographiques de l'université, bien sûr on organisera quelque chose et ce sera vraiment avec un grand plaisir.

Pour finir sur les diverses informations, j'ai reçu une motion des collègues d'anglais, enseignants en anglais, qui est une motion contre l'arrêté du 3 avril 2020 qui, je vous le rappelle, prévoit, enfin impose aux universités de réaliser, de mettre en place une certification en langue anglaise pour tous les étudiants de licence, sachant que l'arrêté en fait une condition de validation du diplôme de licence. Nous avons rencontré beaucoup de difficultés l'année dernière avec l'entreprise qui avait été choisie par l'État – elle s'appelle PeopleCert, il me semble, quelque chose comme cela – dont les prestations ne nous paraissaient pas – quand je dis « nous », c'est l'ensemble des universités en France, parce qu'il y avait un mouvement général de protestation – à même de remplir cette fonction. L'État nous avait dit : « très bien, on comprend vos doutes, etc., mais mettez en place de votre côté au niveau de vos établissements un système de certification ». Nous avons échangé avec les collègues du CLES, avec les collègues linguistes, etc., mais sans aboutir à une proposition soutenable au regard des moyens qui sont les leurs, au regard des moyens qui sont les nôtres. Du coup, nous avons proposé de faire appel à un organisme certificateur – évidemment, il y a un coût induit – et ce choix ne convient pas aux collègues signataires de cette motion. Ce que je peux comprendre, tout à fait, d'accord, sauf que nous n'avons rien à proposer en regard. Je veux dire par là que je comprends leur émoi, je comprends leurs inquiétudes, mais que propose-t-on à la place ? Et dans cette motion, vous verrez, il n'y a pas de solution proposée.

Je vous la lis, parce que je me suis engagé à le faire devant les administrateurs de l'université de Bourgogne :

« L'association Restless souhaite exprimer son opposition à l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la mise en place de la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle, et aux diplômes universitaires de technologie pour les spécialités de gestion logistique et transport, d'information et communication, de techniques de commercialisation, de métiers du multimédia et de l'Internet, et de qualité logistique industrielle et organisation. De plus, les enseignants d'anglais signataires de cette motion sont contre le fait de nommer un référent certification par composante ».

Alors, très bien, OK, je prends acte, mais que propose-t-on ? Que fait-on ? Est-ce que nous prenons le risque de ne pas être en mesure de délivrer les diplômes de licence si jamais nous n'organisons pas quelque chose pour la certification de langue ? Moi, je ne m'en sens pas la responsabilité. D'accord ? Parce que je ne veux pas que les étudiants soient, d'une certaine manière, pris en otage dans un conflit qui leur échappe complètement, on est bien d'accord. Donc, oui, s'il faut proposer autre chose, à titre personnel, en tant que président, je suis parfaitement ouvert à toute proposition que nous serions en mesure de réaliser avec les moyens que nous avons prévu de débloquer pour organiser avec l'organisme certificateur tiers, qui est un organisme privé, ce dispositif de certification. Mais maintenant, une fois que l'on a dit cela, qu'est-ce que l'on fait concrètement ? Je soulève la question, je n'ai pas de réponse à ce jour et je n'ai pas reçu de réponse à ce jour des signataires de la motion.

Voilà où nous en sommes sur ce point mais de toute façon, il est très clair que notre responsabilité n'est pas d'empêcher les étudiants de valider leur licence. Cela, c'est très clair, donc je ne veux pas être à l'origine de ce type de blocage qui se retournerait contre nos étudiants. Mais si quelque chose est proposé, très volontiers, je suis ouvert à la discussion, nous sommes ouverts à la discussion et nous mènerons à son terme la proposition, à condition qu'elle soit réaliste évidemment, on est bien d'accord. Mais je rappelle que cela concerne quand même la certification de 5 000 étudiants par an, la même certification pour 5000 étudiants par an, c'est une énorme logistique. Oui, Patricia ?

Mme Fauque.- Comment cela se passe-t-il dans les autres universités ?

Le Président.- Dans les autres universités, à mon avis, on n'est pas plus avancé.

Mme Fauque.- D'accord, il y a eu la même démarche ?

Le Président.- Moi je n'en ai pas eu connaissance, on n'en a pas parlé récemment à la CPU. C'est un sujet qu'on a abordé l'année dernière, mais cette année on ne l'a pas abordé. À l'occasion, je poserai la question à mes collègues, évidemment, mais ce que je sais, c'est qu'on est délivré de PeopleCert, et cela, c'est plutôt une bonne nouvelle. Maintenant, à nous d'organiser cette certification. Je ne suis pas certain que les autres universités soient plus à l'aise avec le dossier que nous le sommes, parce que l'on voit bien qu'on se heurte à la question du nombre, à la question de qui surveille, quel contenu des épreuves, comment se déroulent les épreuves, dans quelles conditions matérielles ? Il y a un problème concret, réaliste, pour faire passer cette certification à 5 000 personnes par an, ce qui est une énorme

logistique. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Pour le moment la CFVU est saisie de la question, bien sûr, puisqu'elle est compétente dans le domaine, et la prochaine CFVU devrait revenir sur cette question.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ces différentes informations. Je suis allé un peu vite. Très bien, si vous n'avez pas de question, de remarque, d'observation supplémentaire, je vous propose d'entrer dans les points A, soumis à discussion, et le point II de l'ordre du jour consacré à l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 28 septembre 2021.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 28 septembre 2021

Mme Pucéat.- Merci, Président. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des corrections à demander sur le verbatim que vous avez reçu ?

Non ? Dans ce cas, je vous propose d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 28 septembre 2021.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.
Nous pouvons passer au point sur les questions statutaires.

III - Questions statutaires

1. Élection d'une personnalité extérieure au Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne dans la catégorie 4 : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Mme Pucéat.- Nous devons élire aujourd'hui une personnalité extérieure au CA dans la catégorie 4, c'est-à-dire le représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, pour lequel nous n'avons reçu, sauf erreur de ma part, qu'une seule candidature qui est celle de Monsieur Léthier, proviseur du lycée Carnot. Nous aurons aussi une deuxième élection, mais nous n'avons pas encore reçu de candidature pour l'instant, donc c'est reporté sans doute au CA d'après.

Tu veux le présenter ?

Le Président.- Oui, peut-être dire très rapidement qui est Monsieur Léthier. Il est le nouveau proviseur du lycée Carnot, il remplace Éric Chenal qui siégeait dans notre conseil depuis mars 2020. Monsieur Léthier, j'ai pu le rencontrer, est tout à fait dans le même schéma de collaboration avec l'université de Bourgogne, notamment avec ces échanges, qu'il représente bien, du monde du lycée avec l'université. C'est un collègue qui a une expérience à l'international tout à fait intéressante puisque c'est l'ancien proviseur du lycée français de Beyrouth, qui donc est revenu ici et qui a une vision, je crois, très ouverte, de sa fonction et de ce que doit être un lycée, sur le

monde extérieur. Aussi, quand Éric Chenal a évoqué son départ de Dijon et qu'il m'a dit qu'il pourrait échanger avec Brice Léthier pour voir s'il pourrait éventuellement être intéressé pour siéger au conseil d'administration de l'université de Bourgogne, Monsieur Léthier a rapidement donné son accord de principe. Il me restait à le rencontrer et il me reste bien évidemment à répondre à vos questions, si vous en avez, sur Monsieur Léthier et sur cette candidature – unique, nous n'avons pas reçu d'autre candidature.

Je sais que Sophie Morlaix a pu discuter aussi avec lui directement à propos de la création de la classe préparatoire que nous avons en commun sur les trois années, la CPES pour laquelle on s'adosserait sur le lycée Carnot, justement. Monsieur Léthier y est très favorable. Il y a un rapprochement des équipes à réaliser pour mener à bien ce projet, qui est un projet très orienté sur la question environnementale, justement, nous en parlions tout à l'heure à propos du DSG. Voilà, en tout cas les relations hors CA et entre nos deux établissements sont déjà nouées et continuent sur la même lancée qu'avec Éric Chenal, ce qui est une excellente chose.

Tout le monde a reçu les documents, je pense.

Mme Pucéat.- Comme il n'y a qu'une seule candidature, nous pouvons soit voter à main levée, soit, si certains d'entre vous ne souhaitent pas voter à main levée, nous pouvons utiliser un vote à bulletin secret. C'est juste une question de temps. Est-ce que quelqu'un s'opposerait à un vote à main levée et souhaiterait que l'on utilise un vote à bulletin secret ? Non, personne, donc que ce soit un vote à main levée vous convient ? Oui.

Très bien. Je vous propose donc de vous prononcer sur la candidature de Monsieur Léthier.

Qui est pour la candidature de Monsieur Léthier ? 18 votes.

Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité. Monsieur Léthier est donc élu.

Monsieur Brice Léthier, représentant du lycée Carnot, est donc désigné en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, c'est donc la catégorie 4, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

IV - Questions relatives au Pôle Patrimoine

1. Acquisition par l'université de Bourgogne d'un terrain appartenant à la CUCM dans le cadre du projet CALHIPSO

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à cette question relative au Pôle Patrimoine, que Philippe a souhaité reporter et dont il va nous expliquer la raison.

M. Perrot.- Merci Madame. Donc effectivement, le point que nous devons aborder aujourd'hui, nous avons préféré le reporter lors d'un prochain conseil d'administration. Je vous en explique la raison. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler

du projet CALHIPSO lors du précédent conseil d'administration. Je retrace les grandes lignes avant de vous expliquer le report de ce point.

Ce projet CALHIPSO prévoit l'acquisition d'une machine de compression isostatique à chaud, d'un coût de 3 millions d'euros environ, qui est financée dans le cadre du programme Equipex. Egalement, ce projet prévoit, bien sûr, la construction d'un bâtiment pour héberger cette machine. Pour ce bâtiment, le budget prévisionnel est de 1,2 million d'euros et le financement de ce bâtiment est assuré à la fois par la région dans le cadre du contrat métropolitain qui lie la région et la communauté urbaine Creusot-Montceau, et par le Feder. La région et le Feder doivent apporter 600 000 euros chacun. Le projet initial prévoyait de construire ce bâtiment au Creusot, qui est le berceau historique de la métallurgie française. Ce projet CALHIPSO est porté par le laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne.

Donc le bâtiment doit être construit au Creusot et le projet initial prévoyait de construire ce bâtiment sur une zone industrielle qui est située à proximité de Framatome sur un terrain qui appartient à la communauté urbaine Creusot-Montceau. Comme la région a souhaité que ce soit l'université de Bourgogne qui assure la maîtrise d'ouvrage du bâtiment, la communauté urbaine Creusot-Montceau doit nous vendre le terrain pour que nous puissions ensuite assurer la maîtrise d'ouvrage. La CUCM s'est engagée à nous vendre le terrain pour un euro symbolique. Tout cela était prévu et calé et c'est pour cela que nous devons passer ce point aujourd'hui pour vous demander la validation de l'achat du terrain proposé par la CUCM pour un euro symbolique.

En fin de semaine dernière est intervenu un petit changement, une petite incertitude puisque l'avant-projet sommaire a montré que le coût de viabilisation du terrain était très important. Effectivement, le terrain qu'avait prévu initialement la communauté urbaine Creusot-Montceau n'est pas viabilisé et l'avant-projet sommaire montre que la viabilisation de ce terrain est élevée, plus élevée que ce que pensait la CUCM. Donc, au vu des résultats de l'avant-projet sommaire, à la fin de la semaine dernière la CUCM a réfléchi et envisage éventuellement de construire le bâtiment sur un autre terrain. Elle proposerait éventuellement un autre terrain. Elle a donc préféré prendre un peu de temps pour réfléchir sur l'emplacement et éventuellement essayer de trouver un autre terrain qui serait viabilisé, ce qui permettrait de réduire les coûts. Et donc, quand nous avons appris cela en fin de semaine dernière, concernant l'incertitude sur l'emplacement du bâtiment, nous avons préféré reporter ce point, mais il était trop tard pour retirer ce point de l'ordre du jour. Voilà donc pourquoi, aujourd'hui ce point ne pourra pas être abordé. Nous espérons pouvoir l'aborder lors du conseil d'administration de décembre prochain.

Le Président.- Merci beaucoup, Philippe, pour cet élément. Effectivement, le dossier n'est pas encore mûr, tout simplement. Merci beaucoup.

Mme Pucéat.- Nous pouvons donc passer au point suivant, qui concerne les travaux de la CFVU du 9 novembre 2021, avec juste un point à examiner ici, qui sont les travaux de la commission FSDIE du 12 octobre 2021. Je vais donc laisser la parole à Ambre pour nous présenter ce point.

V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 9 novembre 2021

1. Compte-rendu des travaux de la FSDIE du 12 octobre 2021 :

Mme Adamiak.- Merci beaucoup, Emmanuelle. Très rapidement, à la dernière commission FSDIE du 12 octobre dernier, nous avons huit dossiers à instruire pour une demande totale de 10 273 euros. D'ailleurs il y a une petite erreur dans le tableau qui vous a été transmis, qui nous a été transmis, puisqu'on est plus élevé au niveau des montants accordés que sur les montants sollicités. Je pense qu'il y a juste eu une addition plutôt qu'une soustraction, étant donné que le premier dossier a été reporté. Et le dernier dossier, qui avait été placé en report au départ, avec un délai qui avait été donné à l'association pour pouvoir nous joindre les éléments manquants à leur demande, puisqu'ils étaient relativement restreints au niveau du temps de tenue de l'événement et nous ne souhaitons pas les pénaliser. Donc tout a été mis à jour le 3 novembre, comme cela avait bien été demandé, c'est pourquoi nous le faisons passer dans le tableau actuel. Donc sur les huit dossiers, un report uniquement et donc nous sommes sur un montant accordé de 9 846 euros. Merci.

Mme Pucéat.- Merci, Ambre. Y a-t-il des questions sur ce point, ou les dossiers ? Pas de question ? Dans ce cas, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 12 octobre 2021 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer aux travaux de la commission de la recherche du 10 novembre 2021, où nous avons des demandes de subventions qui nous sont présentées. Pascal, je te laisse la parole.

VI - Travaux de la Commission de la Recherche du 10 novembre 2021

1. Demandes de subventions

M. Neige.- Merci, Emmanuelle. Effectivement, il y a deux demandes de financement qui sont portées à votre connaissance et pour avis. Les deux concernent des opérations de CSTI, diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. La première demande est portée par Lionel Maillot, au titre de la mission culture scientifique et elle concerne le Festival des jeunes chercheurs. Le projet global est à 47 000 euros et la subvention demandée à la région est à 23 500 euros.

La deuxième demande est portée par Déborah Laks au titre du laboratoire LIR3S. Cela concerne des archives audiovisuelles de l'enseignement artistique, pour un projet à 8 000 euros avec 8 000 euros demandés à la région.

Dans les deux cas les demandes de CSTI à la région sont au fil de l'eau, donc il n'y a pas de demande phasée, c'est une procédure ouverte tout au long de

l'année. Donc nous devons porter ces demandes et recueillir un avis favorable de notre conseil d'administration, avant de pouvoir les déposer à la région.

Mme Pucéat.- Merci, Pascal. Est-ce que quelqu'un a des questions concernant ces demandes de subventions ? Pas de question ? Bien, dans ce cas, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

VII - Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point qui concerne l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers, comme tous les ans. C'est un point qui avait déjà été passé l'année dernière. Nous devons nous prononcer sur l'exonération des droits spécifiques pour les étudiants extracommunautaires pour l'année suivante, donc ici, en l'occurrence, pour l'année 2022-2023.

La loi permet de le faire dans la limite de 10 % des inscrits et, en cumul aujourd'hui, nous avons 5,9 % d'étudiants extracommunautaires inscrits à l'uB. Nous sommes donc très en dessous des 10 % et nous vous proposons, comme l'année dernière, de continuer à exonérer partiellement des droits d'inscription les étudiants extracommunautaires, ce qui signifie que ces étudiants acquitteront uniquement des montants de droits d'inscription tels que prévus pour les étudiants français et ressortissants de l'Union européenne. Est-ce que vous avez des questions là-dessus, ou des remarques ? Non ?

Le Président.- Simplement pour dire qu'un jour nous atteindrons les 10 % – cela fait plusieurs fois qu'on le dit – et que cela posera problème. Il faudra que l'on trouve une solution au problème. Cela peut venir.

Mme Adamiak.- L'année dernière, justement, quand on avait fait passer ce point, on avait longuement échangé à ce sujet, je me rappelle des débats qu'il y avait eu en séance sur les différentes options qui avaient été choisies dans les différents établissements, et cela va évoluer avec le temps, de toute manière, mais effectivement, à terme, il va falloir se poser la question.

Le Président.- Oui.

Mme Pucéat.- Pour l'instant, en tout cas, on peut encore se permettre de les exonérer. Oui, Lucy Moser ?

Mme Moser-Jauslin.- C'est 10 % de quoi ?

Mme Pucéat.- 10 % des inscrits totaux.

Mme Moser-Jauslin.- Au total ?

Mme Pucéat.- Oui.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'approuver au titre de l'année universitaire 2022-2023 l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Donc ces étudiants s'acquittent du montant des droits d'inscription tel que prévu pour les étudiants français et ressortissants de l'Union européenne au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné.

Qui refuse de prendre part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer aux points B, qui sont les points adoptés sans débat.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VIII - Questions financières

1) Demandes d'admission en non-valeur

Mme Pucéat.- Cette fois-ci, nous avons un point qui est rajouté sur les questions financières. Ce sont des demandes d'admission en non-valeur que nous avons vues déjà à plusieurs reprises dans les CA précédents, avec peut-être ici, comme il y a une somme un peu importante, une explication qui peut être apportée par Mme Lecullier ?

Mme Lecullier.- Oui, bonjour à tous. Donc effectivement, j'ai une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 22 193,33 euros, dont un dossier qui est important puisqu'il s'établit à 11 136,68 euros.

Sur ces 16 dossiers, j'ai deux dossiers qui concernent des effacements de dette, donc ce sont des décisions de la Banque de France suite à un surendettement, pour 1 591,44 euros.

Il y a 10 dossiers de créances irrécouvrables, donc des petites sommes qui vont de 19 à 320 euros, pour un total de 1 031,51 euros.

Et ensuite, quatre dossiers de remise gracieuse. Ce sont des trop-perçus sur le traitement, suite à des indemnités journalières qui ont été payées par la sécurité sociale, par l'organisme de sécurité sociale et par l'administration. Donc il y a eu un double paiement et il faut après que l'on récupère ces montants. J'ai deux dossiers pour des indemnités journalières et deux dossiers suite à décès. Les deux dossiers les plus importants, donc 11 136,68 et 6 787 euros correspondent à deux demandes de remise gracieuse présentées par le service social. Ce sont des situations particulièrement difficiles, une succession et quelqu'un qui est malade, pour qui il va être très compliqué de rembourser.

Mme Pucéat.- Merci pour ces explications. Est-ce que quelqu'un souhaiterait davantage d'éclaircissement ou de précision ? S'il n'y a pas davantage de questions, je vous propose d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant de 1 031,51 euros, les remises gracieuses pour un montant de 19 570,38 euros, et les effacements de dette pour un montant de 1 591,44 euros.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point IX, qui concerne les tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

IX - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- À ce sujet nous avons deux questions. Lucy, est-ce que tu veux t'en faire le relais ?

Mme Moser-Jauslin.- Donc il y a deux questions concernant les tableaux des conventions. La première est sur le tableau RI, où il y a une convention qui concerne le Master Erasmus Mundus *medical emerging and applications*, où il y a une subvention d'un peu plus de 3 millions d'euros. Est-ce que vous pouvez donner des précisions sur cette convention, et à quoi correspond cette subvention ?

Mme Pucéat.- Oui, effectivement. C'est un montant qui paraît très important et qui en fait correspond à la subvention qui a été accordée par la Commission européenne pour ce Master Erasmus Mundus pour une période de six ans – c'est pour cela aussi que c'est une somme qui est très importante – à compter de 2019. C'est un projet, ce Master Erasmus Mundus au Creusot, auquel l'uB participe, avec les participants au titre d'une autre université italienne et d'une université espagnole qui est celle de Girona. C'est l'université de Girona qui est coordinateur du projet.

Cette convention de 3,8 millions d'euros environ n'est donc pas une subvention que l'on reçoit à l'uB, c'est pour le projet tout entier sur six ans, auquel émergent trois universités différentes, et c'est versé directement à l'université de Girona, qui en est le coordinateur, donc l'établissement gestionnaire de cette somme.

Néanmoins, ce que l'on voit passer ici en CA, c'est cette convention puisque l'uB participe à ce projet et peut émerger sur une partie de ces sommes. Ces sommes, essentiellement, pour un montant de 3,5 millions d'euros – donc quasiment l'essentiel du montant – sont destinées aux bourses Erasmus Mundus puisqu'elles sont très largement supérieures aux bourses Erasmus + classiques. C'est-à-dire que l'on parle d'autour de 1 000 euros d'aide par mois et de mobilité par étudiant. C'est donc pour cela que la somme est très conséquente mais en réalité cela correspond pour l'essentiel à un versement de bourses à des étudiants, et le reste, ce sont des frais administratifs. Cela concerne l'administration du master pour environ 200 000 euros sur les six ans. Est-ce que cela répond à votre question ?

Mme Moser-Jauslin.- D'accord.

L'autre question concerne le tableau des conventions pour approbation recherche. Il apparaît une ligne correspondant aux répartitions des dotations récurrentes des laboratoires à la Comue. La hauteur, c'est un peu plus de 100 000 euros. Donc là, deux questions. D'abord, est-ce que l'on peut avoir les chiffres correspondants pour les autres années, et deuxièmement, à quoi correspond cette subvention ?

Mme Pucéat.- Là, je vais laisser Pascal Neige répondre sur ce point puisqu'il a des réponses précises à ces questions.

M. Neige.- Oui, absolument. Effectivement, il s'agit de la compensation inter-établissements suite à l'arbitrage des crédits récurrents. Pour refaire un peu l'histoire sans aller trop loin et sans trop de détails, depuis quelques années les établissements membres d'UBFC ont décidé de constituer une enveloppe commune de crédits récurrents pour les laboratoires. Pendant quelques années, au début du processus, l'enveloppe n'était pas véritablement commune, on a constitué une équation commune qui permet de faire l'arbitrage. Mais depuis 2020, les crédits récurrents de l'année 2020, l'enveloppe est commune et l'équation d'arbitrage est commune. Donc on est vraiment en situation commune.

Quand on fait cet arbitrage, on arrive à une distribution de crédits dans les laboratoires de recherche qui ne correspond pas à ce que chacun... enfin la somme de ces crédits par établissement ne correspond pas à ce que l'établissement a voté dans son CA. Pour l'université de Bourgogne, on est dans une situation où le CA accorde aux laboratoires une certaine enveloppe. Cela doit être voté dans des orientations budgétaires, je ne sais plus à quel moment exactement. Il y a une enveloppe qui s'appelle « crédits récurrents ». Vous votez cette enveloppe, mais quand on l'applique dans l'équation, on tombe à une somme à distribuer aux laboratoires de l'uB qui est un peu inférieure. Mais ce processus veut dire que dans un autre établissement, par exemple UFC, leur CA vote une certaine enveloppe et quand on applique l'équation, l'UFC doit mettre en place des crédits d'un montant total un peu plus élevé que ce qu'a voté le CA. Donc il y a une compensation inter-établissements, un peu comme dans un système bancaire, compensation quand on fait des chèques croisés entre banques, pour arriver à remettre tout le monde à l'équilibre. Pour l'année 2021, la compensation est de 114 000 euros. Le point important est que ce n'est pas un surcoût pour l'uB, on reste bien dans l'enveloppe que vous avez votée ici, mais au lieu de distribuer toute cette enveloppe aux laboratoires de l'uB, cela veut dire que très concrètement, on en distribue une partie à d'autres laboratoires du site. OK pour cela ? Ce n'est donc pas une demande supplémentaire de financement. C'est juste qu'on en verse moins que ce qu'on pourrait faire aux laboratoires strictement uB.

En 2020, cette enveloppe de compensation était à 65 000 euros, et en 2022, puisqu'on a fait l'arbitrage, elle sera de 279 000 euros. Ce que j'avais appris en maths, c'est qu'à partir de trois points on peut commencer à faire une tendance, donc j'observe qu'on a une tendance qui dérive et les vice-présidents Recherche des différents établissements ont convenu qu'il fallait stopper cette dérive. Il y a une dérive qui fait que c'est l'uB qui se décale et qui contribue aux autres laboratoires. Donc on va se recalculer, on est en train de regarder comment se recalculer pour l'arbitrage de 2023 pour éviter de continuer à dériver et pour réduire cette enveloppe de compensation.

On connaît un peu l'origine de la dérive, il y a deux causes. Une cause est que nous avons gelé des postes il y a quelques années, donc comme dans l'équation de répartition l'effectif du laboratoire compte, on a moins d'effectifs à afficher, donc on a moins de crédits à verser à nos laboratoires – la part chercheurs est aux alentours de 2500 euros, si vous enlevez 40 postes, vous faites 40×2500 , et vous expliquez une partie de la dérive. La deuxième explication que je vois, et celle-là était moins prédictible, c'est que dans l'équation qui nous a permis de faire les allocations aux différents laboratoires, on avait mis un critère historique pour lisser les écarts, petit à petit par rapport à l'état initial. On ne l'a pas fait d'un coup, on l'a fait en quatre ans – enfin, en trois ans, là – et donc on est à la fin du lissage. Ça veut dire que l'université de Bourgogne, était mieux dotée ou, on peut le dire autrement, allouait historiquement un peu plus de crédits récurrents à ses laboratoires que les autres établissements. Comme maintenant on est sur une enveloppe commune, eh bien, obligatoirement, on a dérivé un peu.

Alors, comment corriger le tir ? Il y a une correction possible qui est facile à faire d'un point de vue arithmétique, difficile à faire d'un point de vue politique. Il suffirait que nous, on alloue 114 000 euros de moins à nos laboratoires, dans notre enveloppe, ce que vous votez, vous, et qu'un autre établissement alloue 114 000 euros de plus. Arithmétiquement, c'est assez simple, politiquement, c'est difficile parce que si j'étais dans ce cas et que je venais vous voir en vous disant il faut allouer 114 000 euros de plus, le CA me dirait « oui, où on les trouve ? », en gros.

Mais en a peut-être une chance pour rééquilibrer, c'est qu'on nous annonce, en application de la LPR pour 2022, donc en application en 2023, une augmentation des crédits récurrents pour les laboratoires. Donc on pourrait essayer de jouer là-dessus pour que l'uB alloue un petit peu moins en plus et que les autres établissements allouent un petit peu plus en plus. Je ne sais pas si j'ai été très clair, c'est un mécanisme un peu compliqué. Mais en tout cas on a conscience de cette dérive et on veut la stopper. Non seulement on veut la stopper mais on veut revenir en arrière pour des enveloppes un peu plus équilibrées.

Alors, il va y avoir une inconnue de plus dans l'équation, c'est qu'à partir de 2023, normalement, AgroSup a annoncé qu'il voulait entrer dans l'équation commune, ce qui n'est pas le cas jusqu'à aujourd'hui. Donc il faut voir combien ils vont mettre sur la table, pour combien d'enseignants-chercheurs à réintégrer en plus, et quels seront les effets sur les laboratoires. Donc on doit faire tourner notre petit modèle, un modèle très simple, c'est une feuille Excel avec une distribution pour appliquer l'équation.

Voilà, je ne sais pas si j'ai bien répondu, mais en tout cas, dès qu'on a vu l'allocation de 2022 et qu'on s'est rendu compte qu'on continuait à augmenter, on a compris qu'il ne fallait pas que l'on fasse perdurer cette... donc j'espère qu'on pourra le corriger pour l'année prochaine.

Mme Pucéat.- Merci Pascal.

On n'a pas reçu d'autres questions en amont. Néanmoins, est-ce que certains d'entre vous auraient des questions ? Non ? Dans ce cas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire et les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

X - Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Vous avez reçu également des conventions hors subvention, qui ne requièrent pas de vote, mais simplement de prendre acte de ce compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Le Président.- Je ne sais pas. Oui, est-ce qu'il y a des questions diverses que vous souhaiteriez aborder ? Non ?

Auquel cas nous avons épuisé l'ordre du jour dans un temps absolument record. Je crois que c'est une première. Nous avons abordé quand même des sujets de fond. En tout cas merci à vous toutes et à vous tous pour votre participation, et peut-être que nous avons du temps libéré que nous allons pouvoir consacrer à des choses que nous n'avons pas prévu de faire cet après-midi. Tant mieux.

Merci à vous, bonne fin de journée, et à bientôt. Au revoir.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 10)

Le président


Vincent THOMAS